

Règlements de camping

Aidez-nous à rendre l'expérience de Camping agréable pour tous!

Merci de bien respecter ces règlements.

Déplacement et stationnement des véhicules

- Maximum **1 voiture par terrain**.
- Vitesse maximum de **10 km/h**.
- Les seuls véhicules autorisés à circuler sur le terrain de camping sont ceux appartenant aux campeurs y séjournant.
- Les campeurs ayant plus d'un véhicule doivent utiliser le stationnement au bureau d'accueil.
- Les campeurs doivent suivre la signalisation routière présente sur le camping.
- Aucun véhicule ne peut être stationné sur la pelouse, le long de la voie de circulation et dans un emplacement non occupé.
- Nous vous encourageons de circuler à pied pour vos déplacements à l'intérieur du terrain et d'utiliser les sentiers pédestres à proximité du camping pour vous rendre à vos activités dans la communauté.

Visiteurs

Tous les visiteurs doivent passer à l'accueil pour s'enregistrer. Ils doivent stationner leur voiture dans le stationnement au bureau d'accueil.

Politique d'accueil des animaux de compagnie

Les chiens sont permis au camping. Ils doivent être tenu en laisse et sous surveillance en tout temps. Il faut ramasser immédiatement tous leurs déchets et les mettre dans une poubelle appropriée. Des sacs prévus à cet effet sont disponibles au bureau d'accueil.

Couvre-feu - Bruit

Les campeurs viennent vivre une expérience paisible et agréable. Nous vous demandons de respecter les autres campeurs : **couvre-feu entre 23h et 8h**.

- Les campeurs doivent éviter tout bruit et discussion trop forte pouvant déranger les autres campeurs.

- Les appareils sonores doivent être réglés de façon à respecter les autres campeurs.

Consommation

- La consommation de boisson alcoolique doit se limiter à votre emplacement de camping.
- L'usage de cannabis est strictement restreint **à l'intérieur** de votre roulotte.

Feux de camp

Sauf en période d'interdiction, les feux sont permis au camping dans les foyers offerts à cet effet. Il est strictement interdit de couper des arbres ou de brûler vos déchets.

À noter : L'indice de feu est affiché au bureau d'accueil chaque jour, veuillez vous y référer avant d'allumer un feu.

Respect des installations

- Tous les campeurs doivent s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping : chaque emplacement doit en tout temps être maintenu propre, bien rangé, agréable à l'œil.
- La corde à linge n'est pas permise. (modèles parapluie ou portatif sont tolérés).
- Chaque campeur est tenu de porter une attention particulière à la propreté des installations sanitaires et des douches. Tout mauvais fonctionnement doit être immédiatement signalé à l'accueil du camping.
- Les déchets doivent être jetés aux endroits prévus à cet effet. Assurez-vous de bien fermer les sacs à ordures. Les grosses poubelles sont près de la sortie du camping.
- Ne pas déposer vos déchets dans les bacs à feu.
- Un évier à l'extérieur est à votre disposition pour faire le lavage de vaisselle. Il est interdit d'utiliser les éviers des salles de toilettes.

Sécurité

- Les campeurs doivent prendre les précautions nécessaires pour assurer la sauvegarde de leur matériel.
- La direction et le camping ne seront pas responsables pour tout vol, vandalisme et bris survenant sur le camping.
- Les enfants doivent toujours être sous la surveillance de leurs parents.
- L'utilisation de feux d'artifices est strictement interdite.

Non-respect de la réglementation

- La direction se réserve le droit d'évincer tout visiteur jugé indésirable sans remboursement.
- Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer afin de dédommager des dommages au terrain.